

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 9		

Séance du 19 DECEMBRE 2022

Date de la convocation
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Date d'affichage
13 décembre 2022

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.

Excusée : Mme TEISSEYRE

Absents non excusés : M. MOUTARD - M. ALLÉE

Secrétaire de séance : Mme BOTTINI

2022 - 12 - 114

AFFAIRES FINANCIERES

Participation du Budget Général au Budget Annexe du Parc Aquatique
Exercice 2022

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Le Budget Annexe du Parc Aquatique est depuis 2019 considéré commun un Service Public Administratif et à ce titre est assujéti à la comptabilité selon la nomenclature M14 comme le Budget Général.

Le déficit structurel des opérations de ce budget nécessite qu'il bénéficie d'une participation du Budget Général.

La participation de la Commune a été prévue, au Budget Primitif 2022, pour un montant de 150 000 €.

Compte tenu d'une saison particulièrement réussie, il est nécessaire de verser une participation d'un montant de 100 000 € qui correspond à l'équilibre budgétaire pour cet exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- DE VERSER une participation d'un montant de 100 000 € du Budget Général (chapitre 65) au Budget du Parc Aquatique (chapitre 74)

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

Pierre Combès

